

COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)

**Extrait du compte rendu
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2021**

Présents : Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Erick BAUDRY, Jean-Pierre GARAUULT, Jacques CAILLETON, Aurélie MERCIER, Eric SCHANEN, Paulette BRANDEAU, Claude VEILLON.

Absents excusés : Chiara CLAIRC (pouvoir à JP GARAUULT), Sandra JAMBON (pouvoir à A. CAMARA) Céline ADAM (pouvoir à E. BAUDRY) ; Philippe JUMEAU (pouvoir à M. CHANTREAU)

Absentes : Nathalie STANGALINI, Ingrid DOUZENEL

Avant d'approuver le compte rendu du dernier conseil municipal, et suite à une remarque formulée, il faut préciser un complément d'information sur la page 30 du registre relatif à la superficie du bassin de rétention de la rue des scythes ; la surface à acquérir est de 3280 M2.

Cette remarque faite, le compte rendu de la réunion du conseil du 29 juin est approuvé à l'unanimité.

1- Avis sur le Projet de centrale photovoltaïque à l'Houmeau (2021-07-01)

Madame le Maire rappelle la réunion du 1er décembre 2020 dans laquelle le projet de centrale photovoltaïque sur la Commune a été exposé en présence de la société VINCI Autoroute et EOLFI, société porteuse du projet. Le document de présentation a été transmise aux élus.

Il s'agit de l'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur 2 espaces de 2.1 Ha et 4.3 Ha à l'Houmeau.

Le projet est soumis à autorisation d'urbanisme instruite par les services de l'Etat. Elle intègre un ensemble d'études environnementales et concertations nécessaires au déroulement du dossier.

Les élus ont donné leur accord de principe en décembre dernier sur ce projet. Madame le maire sollicite le conseil pour recueillir leur avis définitif.

Après échange en séance, le conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet de centrale photovoltaïque sur la commune au lieu-dit l'Houmeau.

2- Tarif cantine-garderie 2021-2022 (2021-07-02)

Considérant qu'il appartient à la collectivité territoriale de préciser les tarifs applicables aux usagers de la cantine scolaire,

Considérant que le prix unitaire d'un repas comprend les charges des différents postes correspondant aux prestations fournies ; Mme le maire rappelle la volonté de la municipalité de fournir en majorité des produits bio et fait maison. Après échange en séance, il a été décidé d'adresser une enquête de satisfaction aux familles, sur les prestations de repas fournis au restaurant scolaire.

A compter du 1^{er} septembre 2021, après en avoir délibéré par 12 voix pour (pouvoir inclus), et 1 voix contre, le conseil municipal détermine le prix du repas applicable aux usagers de la restauration scolaire, comme suit :

Intitulés	Tarifs applicables au 1/9/2021
Repas élève cycle maternel et primaire	2.43
Repas stagiaire école	4.00
Repas personnel école (tous services) et personnel communal	2.51
Repas personnel enseignant et élus	4.51
Repas personnes extérieures	8.84

A compter du 1^{er} septembre 2021, après en avoir délibéré par 12 voix pour (pouvoir inclus), et 1 abstention, le conseil municipal détermine le tarif de garderie scolaire par enfant, comme suit :

Famille	Tarifs applicables au 1/9/2021 matin ou soir Par enfant
1 enfant	1.09 €
2 enfants	0.75 €
3 enfants et plus	0.65 €
Séquence exceptionnelle 1 fois par mois	3.32 €

3-Tarif location salle communale de fiol (2021-07-03)

Madame le maire explique aux élus que compte tenu de nouvelles règles de fonctionnement des régies communales, les recettes de location de la salle communale ne sont plus encaissées en régie.

Un avis de sommes à payer est transmis au loueur.

Aussi, afin de faciliter la gestion financière des recettes, Mme le maire propose d'apporter la modification suivante sur les tarifs, en dissociant la location sans vaisselle et la location avec vaisselle.

Location de salle sans vaisselle

	Habitants de la commune	Habitants hors commune	Professionnels, sociétés, organismes extérieurs
Week end (du samedi 8h30 au lundi 8h30)	175€	350€	X
Journées ou soirée (hors week end)	100€	200€	400€

Location de salle avec vaisselle 25 couverts complets

	Habitants de la commune	Habitants hors commune	Professionnels, sociétés, organismes extérieurs
Week end (du samedi 8h30 au lundi 8h30)	185€	360€	X
Journées ou soirée (hors week end)	110€	210€	410€

Location de salle avec vaisselle 50 couverts complets

	Habitants de la commune	Habitants hors commune	Professionnels, sociétés, organismes extérieurs
Week end (du samedi 8h30 au lundi 8h30)	195€	370€	X
Journées ou soirée (hors week end)	120€	230€	420€

Location de salle avec vaisselle 75 couverts complets

	Habitants de la commune	Habitants hors commune	Professionnels, sociétés, organismes extérieurs
Week end (du samedi 8h30 au lundi 8h30)	215€	390€	X
Journées ou soirée (hors week end)	140€	240€	440€

Location de salle vaisselle de 100 couverts et plus complets

	Habitants de la commune	Habitants hors commune	Professionnels, sociétés, organismes extérieurs
Week end (du samedi 8h30 au lundi 8h30)	230€	405€	X
Journées ou soirée (hors week end)	155€	255€	455€

2 chèques de caution de 100 et 400 Euros sont demandés pour le ménage de la salle et le matériel.

Madame le maire précise que le règlement intérieur de la salle communale sera modifié en conséquence pour tenir compte de ces nouvelles règles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les tarifs de location au 01/09/2021

4-Devis sur la pose et dépose des décorations de Noël sur candélabres (2021-07-04)

Madame le Maire rappelle en séance la volonté de l'équipe municipale pour la mise en place de décorations sur la commune pour les festivités de fin d'année. Cela implique la pose et dépose des luminaires sur les candélabres de la commune.

Le devis transmis par l'entreprise ENGIE-INEO s'élève à la somme de 5574 € TTC.

La dépense a été prévue au budget au compte 6232.

Le conseil municipal autorise Madame la maire à signer les documents s'y rapportant.

5- Redevance d'occupation du domaine public (2021-07-05)

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant la situation de crise sanitaire actuelle, l'absence de commerces sédentaires, le service rendu à la population,

Madame le Maire propose qu'afin de pérenniser, voire développer le commerce ambulant sur la place de la mairie, la commune ne perçoive pas de redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation de la place de la mairie, à partir du 1^{er} août 2021.

Madame le Maire indique que cette décision est révocable et que le conseil pourra fixer de nouvelles redevances. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne plus établir de redevance à compter du 1^{er} août 2021. Un courrier sera transmis aux commerçants ambulants.

6- Droit de préemption urbain (2021-07-6)

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens ci-après :

<i>Nature du bien</i>	<i>adresse</i>
Maison	6 rue de la belle cour

7- Informations diverses**7-1 Eclairage public secteur de la Minoterie Bellot**

Mme le maire rappelle le courrier reçu de la minoterie Bellot concernant la demande de déplacement d'un poteau d'éclairage public. Pour mémoire, suite à un recul de mur réalisé par les Ets Bellot, le poteau est devenu accidentogène depuis plusieurs années.

Après réflexion en commission travaux, et en réunion d'adjoints, il pourra être proposé de déplacer le poteau. En même temps, le changement des lampes (énergivores) sur les candélabres de ce secteur sera prévu afin de réduire les consommations.

Le montant des travaux pour l'ensemble s'élève à 3 835 € hors taxes, une demande d'aide sera formulée auprès du SIEDS, pour le remplacement des lampes.

7-2 Réalisation du trottoir Rue des Ecoles

Mr et Mme MONNET ont sollicité la commune pour la réfection de leur trottoir qui se trouve pour moitié sur la voie publique et moitié sur domaine privé. Ils demandent la réalisation d'un enrobé à chaud. La commune sollicitera des devis pour réaliser sur la partie publique, un enrobé à froid, moins onéreux et habituellement utilisé pour ce type de travaux. Un courrier leur sera transmis.

7-3 Travaux du terrain multisports aire du vallon St Martin

Les travaux pour la plateforme ont débuté. L'entreprise interviendra en même temps sur le parking de l'école et pour la réfection de voirie du pont de chemin de Ricou.

7-4 Notification subventions pour le terrain multisports :

Mme le maire informe le conseil municipal des subventions accordées à la commune pour la réalisation du city stade ; à savoir :

Le Conseil Départemental : 8 567 € ; l'Etat (programme DETR) : 23 502 €, l'Agence Nationale du Sport : 10 000 €, soit un total de 42 069 HT. Le total prévisionnel des dépenses pour ces travaux s'élève à 70 167.90 € Hors Taxes.

7-5 Rapport annuel du SMC79 (syndicat mixte à la carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine)

Le rapport a été transmis aux élus. Aucune observation n'est mentionnée.

7-6 Dates des prochains conseils municipaux :

21 septembre ; 19 octobre ; 23 novembre ; et 21 décembre à 19H30.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 Heures 30.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le mardi 21 SEPTEMBRE à 19H30.